

## **PREMIÈRE SÉRIE D'EXPÉRIENCES SUR LA SÉLECTIVITÉ DU CHALUT A POISSONS DANS LE GOLFE DE GASCOGNE**

par G. KURC

Les dispositions récemment prises en vue de protéger les stocks de poissons de chalut largement surexploités depuis la fin de la guerre ont soulevé des critiques qui dépassent parfois les domaines économique et social où elles auraient dû se cantonner ; elles ont pu amener certains milieux de la pêche à contester les résultats scientifiques de chercheurs nationaux et étrangers qui ont apporté la preuve incontestable d'une surexploitation des fonds, ou tout au moins de certaines espèces.

L'Institut des Pêches maritimes a, en conséquence, dressé un programme de travail qui devrait permettre, au cours de l'année 1964, de rassembler des données suffisantes pour qu'une mise au point de la question soit possible dans les secteurs de pêche les plus critiques, en particulier sur le plateau continental de notre pays.

L'exécution de ce programme qui se déroulera d'abord dans la zone côtière et jusqu'aux profondeurs de 150 m, a commencé en décembre 1963 par une série de chalutages sur les fonds de 40 à 150 m au nord et au sud de la « fosse » de Cap - Breton.

Ces pêches ont été faites avec le « Roselys », chalutier - sardinier de 40 tx doté d'un moteur Beaudouin 6 cylindres, 120 cv, lui permettant une vitesse de traction de 2,5 à 3 nœuds.

Le chalut utilisé était un filet Devos en nylon tressé (600 m/kg) dont la corde de dos mesure 16 m et le bourrelet 20,70 m. Sa poche, large de 70 mailles et longue de 100 mailles de 60 mm <sup>(1)</sup>

---

(1) Le maillage de 60 mm est exprimé selon les normes internationales, les mesures étant faites sur la maille étirée humide au moyen d'une jauge plate épaisse de 2 mm. Il correspond approximativement au double de la mesure française faite de nœud à nœud. Tous les maillages dont il sera fait mention ont été mesurés avec la jauge.

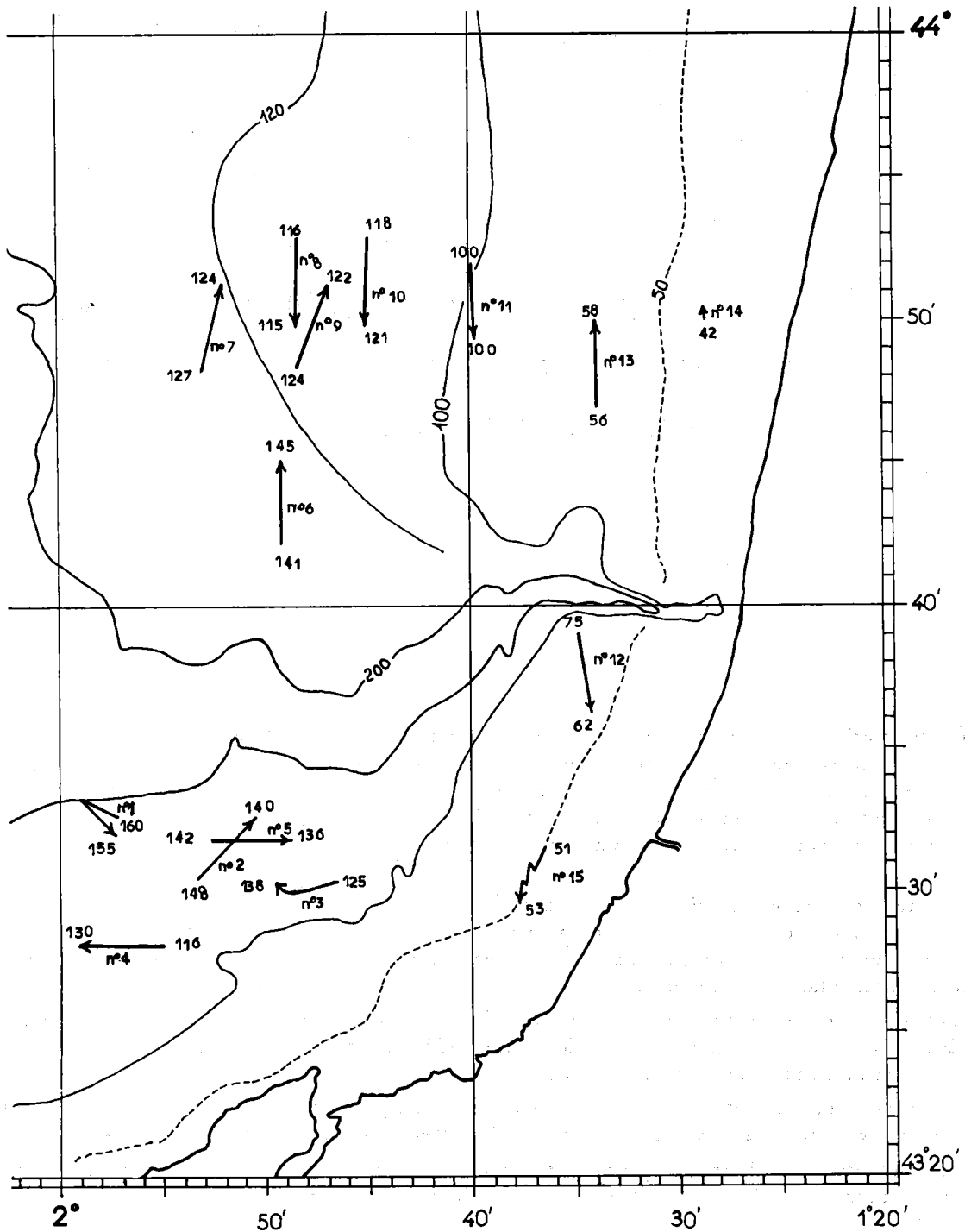


FIG. 1. — Carte des chalutages. Les nombres inscrits aux extrémités des flèches représentant les traicts indiquent les sondes de début et fin de chalutage ; les numéros correspondent à l'ordre dans lequel ils ont été faits.

est faite d'un fil de nylon tressé plus fort que celui des autres parties du chalut : 400 m/kg. Pour ces essais, le sac était doublé d'une seconde poche, faite avec un cul de chalut à crevettes en coton, d'un maillage de 20 mm. Cette double poche qui enveloppe de façon assez lâche le sac normal permet d'obtenir un meilleur échantillonnage du stock local en retenant les poissons qui ont passé à travers le grand maillage.

Deux séries de traicts ont ainsi été effectuées - sept au sud de la fosse et huit au nord - sur les fonds exploités surtout par des chalutiers espagnols et par des bateaux français de La Rochelle et Arcachon (fig. 1).

Nos chalutages expérimentaux confirment généralement les données des services de recherches espagnols qui ont, dans ce même secteur, procédé en avril 1963 à une étude sur la sélectivité des maillages, ce qui les a amenés à préconiser la maille de 60 mm pour la pêche des merlus, dorades, tacauds, chinchards, baudroies et cardines.

En ce qui concerne plus particulièrement le merlu, espèce la plus recherchée, ils ont constaté que si les poissons de taille marchande (24 cm au sud du 48° parallèle) sont relativement peu nombreux, en revanche, les jeunes de 8 à 20 cm sont très abondants (RODRIGUEZ et Coll., 1963).

Nos propres travaux, on va le voir, montrent que la proportion des jeunes au-dessous de la taille marchande est encore plus grande en hiver qu'au printemps.

## RÉSULTATS DE L'EXPÉRIENCE.

A chaque traict, tous les poissons retenus, respectivement dans le sac et la double poche, ont été triés et pesés par espèce ; leurs mensurations ont été faites et plus particulièrement celles des merlus <sup>(1)</sup>.

Dans l'examen de ces pêches, nous considérerons, d'une part les poissons passés à travers mailles et que la double poche a retenus, d'autre part les captures faites dans la poche proprement dite.

### A. — Captures dans la double poche (20 mm).

1° **Merlu.** Au total, 2 850 jeunes merlus pesant 25,2 kg ont été pêchés au sud de la fosse, principalement sur les fonds de vase par profondeur de 135 à 150 m (traicts 2 et 5) ; ils représentent près du tiers (29 %) du poids total de poissons recueillis dans la double poche. Leur population est homogène et essentiellement composée de poissons de moins d'un an mesurant 8 à 13 cm (maximum à 10 cm) ; les exemplaires de 14 à 23 cm sont peu nombreux ; *aucun merluchon de taille marchande ne figure dans ces prises* (fig. 2).

Au nord de la fosse, les jeunes sont un peu moins abondants, encore que chacun des chalutages ait permis de capturer de 120 à 700 exemplaires par heure, à l'exception du traict n° 6 qui n'en a rapporté aucun. L'on retrouve dans ce secteur l'important groupe des poissons de moins d'un an, mais on y remarque aussi une assez forte proportion de jeunes merlus de deux ans (14 à 20 cm) et quelques-uns âgés de près de trois ans. Quoi qu'il en soit, la quasi-totalité des captures est constituée par des poissons au-dessous de la taille marchande puisqu'on n'a trouvé dans

---

(1) Pour plus de clarté, nous utiliserons la terminologie des mareyeurs qui désignent par « merluchon » les poissons de 300 à 800 g, « triage » ceux de 800 à 1 500 g et « merlu » ceux de plus de 1 500 g. Les poissons au-dessous de la taille marchande seront appelés ici « jeunes merlus ».

la double poche que sept merluchons de 24 à 30 cm, représentant un poids approximatif de 2 200 g, pour 2 027 exemplaires dénombrés, pesant 36,6 kg (fig. 3).

L'ensemble de 15 chalutages faits de part et d'autre de la fosse a donc rapporté, dans la double poche, 4 877 jeunes merlus pesant 61,8 kg. Un tel poids, à peu près le tiers des captures totales, est relativement important ; mais ce qui l'est bien plus, c'est le nombre des individus enlevés de la pêcherie avant d'avoir atteint une taille et un poids convenables. Sachant qu'un merluchon de 24 cm pèse environ 300 g, on peut estimer que les 4 877 exemplaires retenus par le petit maillage représentent, pour le moins, un potentiel de près d'une tonne et demie de poisson de grande valeur commerciale.

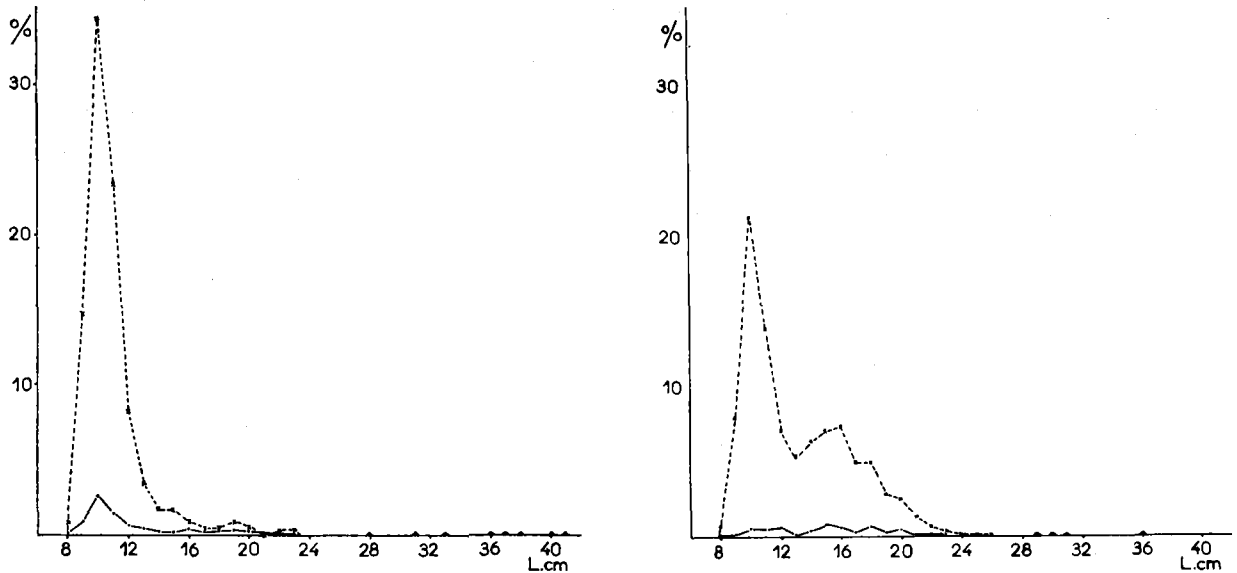


FIG. 2 et 3. — Répartition des tailles des merlus capturés au sud (à gauche) et au nord (à droite) de la fosse de Cap-Breton ; en pointillé, poissons recueillis dans la double poche, en trait continu, dans la poche normale.

**2° Autres espèces.** En plus des jeunes merlus, la plus grande partie des captures de la double poche se compose d'espèces sans grand intérêt commercial : chinchards (*Trachurus trachurus*) de 12 à 21 cm (30 % du poids) et petits gadidés de 8 à 10 cm (*Gadiculus argenteus*) qui représentent 17 % du poids total de poissons.

On voit que les trois quarts des prises sont constitués par trois espèces dont deux n'intéressent pas les pêcheurs et dont la troisième est représentée par des éléments trop jeunes pour être pêchés. Le dernier quart, enfin, comprend une trentaine d'espèces, toutes à des stades jeunes.

On peut donc dire que l'ensemble des récoltes de la double poche, atteignant 210 kg pour 15 traicts d'une heure, est sans valeur commerciale.

### B. — Captures dans la poche (60 mm).

**1° Merlu.** Du fait de la dimension des mailles qui devraient permettre aux petits poissons de se libérer du chalut, ceux-ci sont naturellement moins abondants que dans la double poche ; ils restent néanmoins nombreux en comparaison de la quantité d'exemplaires de taille marchande. C'est ainsi qu'au sud de la fosse, sur 258 poissons retenus, 9 seulement ont dépassé la taille légale. Ce sont

des merluchons de 28 à 41 cm pesant ensemble 2 600 g et un merlu de 4 500 g et 88 cm, cependant que les 241 autres (93 % du total) sont compris entre 8 et 23 cm (maximum à 10 cm), donc nettement au-dessous de la taille marchande.

Au nord de la fosse, les prises sont encore plus faibles ; elles ne comportent que 123 poissons dont seulement deux merluchons de 300 à 400 g ont la taille légale.

Une pêche inférieure à 8 kg de poisson marchand en 15 heures de traict est évidemment dérisoire ; elle n'est plus justifiable si pour prendre dix merluchons et un merlu il faut détruire 370 jeunes dont le poids total n'excède pas 7 kg, mais dont le poids potentiel peut être estimé à 120 kg environ.

**2° Autres espèces.** Outre le merlu, une trentaine d'autres espèces ont été prises.

Plusieurs d'entre elles sont sans valeur commerciale ou n'ont pas encore la taille marchande ; d'autres, comme le chinchard (*Trachurus trachurus*), le merlan bleu (*Gadus poutassou*), la terre (*Trygon pastinaca*) ont peu de valeur. La plupart sont des espèces de qualité moyenne : baudroie (*Lophius piscatorius*), cardines (*Lepidorhombus megastoma* et *L. boscii*), tacaud (*Gadus luscus*), grondins divers, et des céphalopodes, encornets et calmars.

D'autres enfin, de qualité, comme la sole (*Solea solea*) ou le rouget (*Mullus surmuletus*) sont trop rares.

Déduction faite des poissons au-dessous de la taille légale, l'ensemble des espèces a fourni entre 8 et 36 kg par traict d'une heure au sud de la fosse et de 2 à 15 kg au nord, ce qui est d'un très faible rendement.

Au surplus, il faut noter que c'est sur les fonds de 135 à 150 m, au sud de la fosse, que ce rendement est le moins mauvais, là où les jeunes merlus sont les plus abondants.

## CONCLUSION.

Une telle série de chalutages avec un filet dont le sac est entouré d'une seconde poche à petites mailles, donne un bon aperçu du peuplement des abords de la fosse de Cap-Breton et nous permet de dégager un certain nombre de faits, surtout en ce qui concerne le merlu.

1° Le voisinage de la fosse constitue un lieu de rassemblement, une « nurserie » pour un stock jeune très important, dont les individus sont pour la plus grande part âgés de moins de deux ans et d'une taille nettement inférieure à la taille marchande.

Les biologistes espagnols ont constaté, eux aussi, cette abondance en avril 1963, toutefois les pourcentages qu'ils donnent diffèrent sensiblement des nôtres : 79 % pour les jeunes et 21 % pour les merluchons et merlus, alors que nous avons pêché en décembre de la même année plus de 97 % de jeunes merlus. Une telle différence de proportion doit être due aux migrations hivernales de l'espèce vers de plus grandes profondeurs.

2° Bien que les jeunes retenus par le maillage de 60 mm soient beaucoup moins nombreux que ceux qui s'en échappent la quantité de merluchons de 24 cm et plus ne dépasse pas 3 % des prises.

Il ressort de ces observations que même avec un maillage de 60 mm, le chalut retient encore des poissons n'ayant pas la taille marchande. C'est le cas, non seulement pour les merlus, mais aussi pour d'autres espèces comme les cardines, dont 21 % mesurent moins de 25 cm.

On peut donc dire que le chalutage avec des maillages inférieurs à 60 mm provoque une destruction anormale de jeunes pour une pêche minime d'espèces de qualité bonne ou moyenne (merlu notamment).

Ajoutons enfin que cette expérience du « Roselys », comme celle des Espagnols, ne fait que confirmer, en en précisant les conclusions pessimistes, les études que l'Institut des Pêches a déjà faites dans le golfe de Gascogne, en particulier aux abords du plateau de Rochebonne (LETACONNOUX, 1955), et en Mer celtique (1956). C'est pourquoi, cette expérience sera reprise par le « Roselys », en divers secteurs du golfe de Gascogne et notamment au large de la Gironde et de l'île d'Oléron, dès le mois de février 1964.

#### R E F E R E N C E S

- ANCELLIN (J.), 1956. — Recherches sur la sélectivité des chaluts pour la pêche de la sole, du merlan et du merlu. — *Rev. Trav. Inst. Pêches marit.*, **20** (3), p. 295-332, 8 fig. 28 tabl.
- LETACONNOUX (R.), 1951. — Considérations sur l'exploitation du stock de merlu depuis 1937. — *Rev. Trav. Off. Pêches marit.*, **16** (1-4), p. 72-89, 17 fig.
- 1955. — Expériences de pêche avec des chaluts de dix-huit mètres à maillages différents. — *Rev. Trav. Inst. Pêches marit.*, **19** (1), p. 51-84, 13 fig., 10 tabl.
- RODRIGUEZ (O.) et coll., 1963. — Experiencias sobre selectividad de artes de arrastre en el Golfo de Viscaya. Abril 20 al 30 de 1963. — *Cons. int. Explor. Mer.*, Communication au Com. Pêches compar., 11 p., 15 fig.